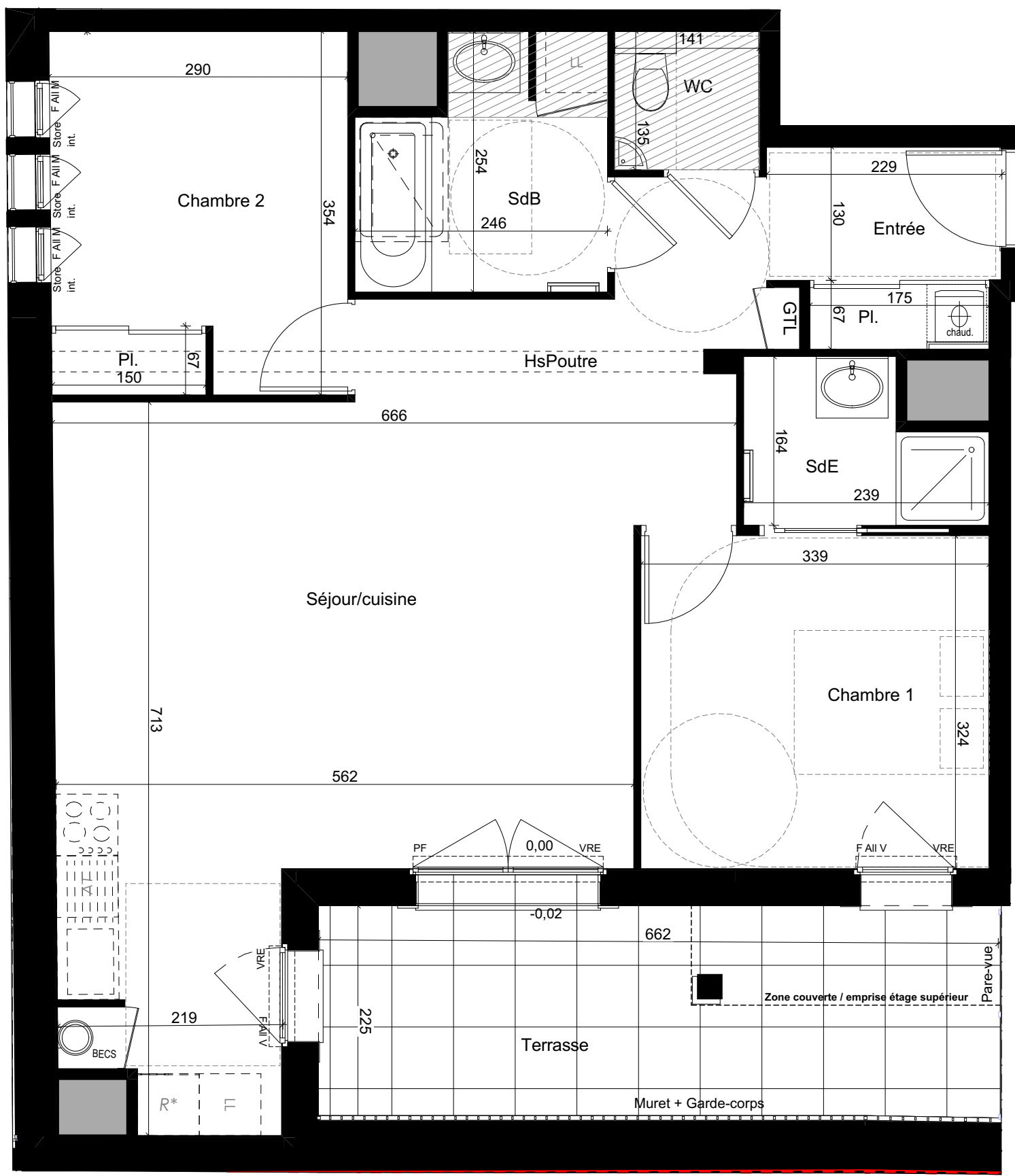
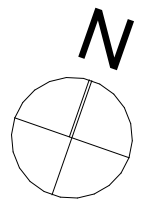


PROVISOIRE



← T3 - D04



- VRE = Volet roulant électrique
- VB = Volet battant
- F = Fenêtre
- PF = Porte-fenêtre
- All V = Allège vitrée
- All M = Allège maçonné
- IV = Imposte vitrée
- FT = Fenêtre de toit
- Store int. = Store intérieur
- BECS = Ballon d'eau chaude
- LL = Emplacement lave-linge
- LV = Emplacement lave-vaisselle
- R = Réfrigérateur / emplacement réfrigérateur
- chaud. = Chaudière
- GTL = Tableau électrique
- Pl. = Placard
- Rgt. = Rangement
- Dgt. = Dégagement
- ▨ Faux-plafond / soffite
- Hauteur sous faux-plafond 2,20m.
- HsPoutre = Hauteur sous poutre = hauteur réduite
- 0,00 / +0,10 = Niveau intérieur / niveau extérieur
- ▤ Dalles sur plots
- ▥ Lames bois

GRUPE

COUR LAWRENCE

47 logements
Rue de Barbine
35800 DINARD

MAITRE D'OUVRAGE

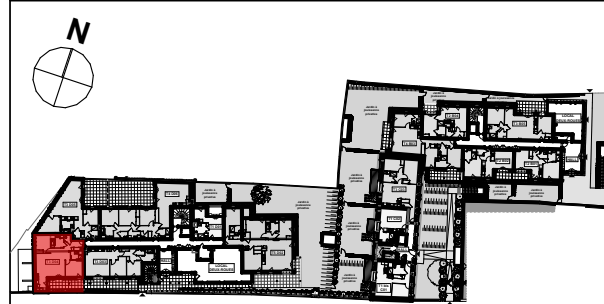
SCCV ARC PROMOTION ARMORIQUE

1, rue Geneviève de Gaulle Anthoiniz
35208 RENNES CEDEX 2
Tél. : 02 99 86 13 86
E-mail : groupe.arc@groupearc.fr

ARCHITECTE

SELARL d'ARCHITECTURE
CLENET BROSSET BNR

14H rue du Pâlis Tabelin
35708 PENNES CEDEX
Tél. : 02 99 22 20 30
E-mail : bnr.architectes@bnr.fr



LOT	BATIMENT	LOGEMENT	TYPE	NIVEAU
	D	D04	T3	RDC

SURFACES HABITABLES	
Séjour/cuisine	35,32
Chambre 1	10,98
Chambre 2	10,18
SdB	5,44
SdE	3,26
WC	1,76
Entrée	6,20
Total SHAB	73,14 m²

SURFACES ANNEXES	
Terrasse	13,62
Total Annexes	13,62 m²

En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux plafonds, les retombées de poutres et les gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimensions. Les canalisations et regards ne sont pas figurés. Les emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définitif. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces.